

## BORDEREAU D'ELIMINATION D'ARCHIVES PUBLIQUES

A remplir et renvoyer en **trois exemplaires signés en originaux sous format papier**

Réf. : Code du patrimoine (L212-2 et 3, R212-14 et R212-51) et Code pénal (432-15 et 432-16). La destruction devra s'effectuer dans le respect de la confidentialité des documents (dénaturation ou incinération).

Administration	
Direction	
Service	

Date de la demande	
Métrage linéaire	
Nbre de pages du bordereau	

Agent en charge de la destruction (nom, prénom)	
Courriel	
Téléphone	

Nota : 1 boîte d'archives = 0,10 mètre linéaire

1 m<sup>3</sup> = 12 ml = 600 kg

1ml = 50 kg = 0,080 m<sup>3</sup>



Nombre de boîtes	Catégories de documents	Date début	Date fin	Observations : DUA, texte de référence, doubles...

Nom, prénom :

Le directeur des Archives départementales des Alpes-Maritimes  
DAD-P 3724  
Yves Kinossian

Date :

Nice, le

Signature :

Signature :